



Demande pour un service volontaire à la protection civile

- Je désire exécuter un service volontaire au-dessus de l'âge légal (Service obligatoire accompli).
 Je désire accomplir un service volontaire. (Pas de service de protection civil effectué)

L'article 33 de la loi sur la protection de la population et sur la protection civile LPPCI, RS 520.1) ainsi que l'article 51 de la loi cantonale sur la protection de la population et sur la protection civile (LCPPCI, RSB 521.1) règle l'engagement volontaire au sein de la protection civile.

L'acceptation d'un service volontaire est valable qu'au sein de l'organisation qui en a décidé l'incorporation.

Le demandeur

Nom	<input type="text"/>	Prénom	<input type="text"/>
Nr. d'assurance sociale	<input type="text"/>	Date de naissance	<input type="text"/>
Adresse	<input type="text"/>	NP/Localité	<input type="text"/>
Date	<input type="text"/>	Signature	<input type="text"/>

En l'absence d'aptitude médicale valable, l'intéressé doit passer un recrutement ou un examen médical au centre de recrutement de Sumiswald. La candidature doit être adressée par l'autorité compétente au responsable du recrutement de la protection civile.

L'employeur

Nous acceptons que notre employé puisse volontairement effectuer un service de protection civile.

Entreprise	<input type="text"/>	Responsable	<input type="text"/>
Date	<input type="text"/>	Signature	<input type="text"/>

La déclaration de consentement est contraignante et ne peut être révoquée sans motif valable.

En cas de changement d'employeur, le consentement de l'employeur doit être à nouveau obtenu dans les 14 jours et soumis à l'autorité compétente.

OPC régionale / Formation cantonale

- Demande acceptée Demande refusée:

- Recrutement obligatoire:

→ La demande au recrutement est directement adressée à l'officier recruteur.

OPC	<input type="text"/>	Cdt	<input type="text"/>
Date	<input type="text"/>	Signature	<input type="text"/>

La demande doit être soumise en double exemplaire à l'OPC concernée, une copie signée du cdt PCI sera renvoyée à la personne astreinte en retour.